



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création du pôle de compétence pour le développement des énergies renouvelables dans le Doubs

Besançon, le 7 mars 2022

Le développement des énergies renouvelables constitue un levier indispensable de la nécessaire transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Ce développement concerne tous les territoires et il pose un double défi : celui de l'appropriation de la transition énergétique au niveau local, et celui de sa conciliation avec les enjeux majeurs que sont la limitation de l'artificialisation des sols et la préservation des qualités environnementales et paysagères propres à chaque territoire.

C'est dans ce contexte que Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs, a décidé de créer un pôle départemental de compétence pour le développement des énergies renouvelables dans le département du Doubs. Ce « pôle EnR » a pour objectif fondamental de favoriser l'émergence de projets Énergies renouvelables (éoliens, photovoltaïques, hydro-électriques ou de méthanisation) qui soient vertueux, « soutenables » et acceptables sur les territoires.

Le pôle EnR réunira, sous la coordination de la Direction Départementale des Territoires, les différents services et opérateurs de l'État, des élus des collectivités concernées ainsi que les acteurs du domaine pouvant être associés au besoin. Il constituera en premier lieu une instance qui permettra de travailler dès l'amont, avec chaque porteur de projet, à la prise en compte de l'ensemble des enjeux techniques et environnementaux soulevés : paysage, biodiversité, patrimoine, pratiques agricoles, gestion forestière, urbanisme, risques... Il permettra également de favoriser la concertation amont et l'appropriation locale de ces projets.

Plus largement, il visera, en regroupant l'ensemble des acteurs publics du secteur, à partager l'information, à travailler sur les problématiques soulevées, ainsi qu'à contribuer au portage de dispositifs favorables au développement maîtrisé des EnR dans le département.

Le pôle EnR du Doubs est d'ores et déjà opérationnel pour assurer, à la demande de porteurs de projets, des réunions de cadrage préalable.

Contact : ddt-pole-enr@doubs.gouv.fr

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70

Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/1

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex